

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220914

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
12 septembre 2022

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
12 septembre 2022

Étaient excusés :

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37

M. BOSNYAK Yvan
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Jean-Luc CHABILLANT
M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Aris GUIBERT
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Françoise HAUSSON
Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

MOBILITE

ADOPTION DE LA CHARTE DE LOCATION DES SCOOTERS ET AMI

Annexe charte de mise à disposition d'un véhicule

La communauté de communes a souhaité cibler les actions Mobilité vers les jeunes en formation et les jeunes actifs. L'objectif de l'offre de mobilité est de garder les jeunes en les orientant vers les métiers en fortes tensions ou en devenir dans les entreprises du territoire et ainsi lever les freins à la formation et à l'emploi. Pour se faire, la CCVBA a acquis des véhicules qui seront mis à disposition des jeunes apprenants et jeunes actifs.

Il convient donc d'instaurer une charte d'utilisation des véhicules (scooter et AMI) lors des prêts des véhicules.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 27 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, à la majorité :


- **ADOpte** la charte de location des scooters et AMI,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 septembre 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS